

DEL2025_01_020

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 24
Votants : 33



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf janvier, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 23 janvier 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Halima BOUKREDINE, M. Farid KACHOUR

M. Gérard GINAC (donne procuration à Mme Sophie GERARD), M. Franck BARTH (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Nafi SIBY), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

CESSION A ILE-DE-FRANCE MOBILITE DES PARCELLES DE TERRAINS NECESSAIRES A LA REALISATION DU T4 POUR UN MONTANT DE 451 161.50 € HT

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

La réalisation de la première branche du T4 par Île-de-France Mobilité a nécessité la mise à disposition de terrains appartenant au domaine privé de la Ville de Montfermeil. Cette mise à disposition s'est effectuée, dans un premier temps, par la signature de conventions d'occupations temporaires étant entendu que les terrains qui seraient définitivement inclus dans la structure de l'ouvrage devaient être acquis in fine par Île-de-France Mobilité.

DEL2025_01_020

Les terrains non utilisés pour la structure restant, à l'achèvement des travaux, propriété de la Ville.

Un accord était intervenu entre la Commune de Montfermeil et Île-de-France Mobilité sur la base d'un prix de 615,50 € HT/m² de terrain. Il s'agit des parcelles désormais cadastrées section A n° 966, A n° 974, A n° 968, A n° 970, A n°972, A n° 976 et A n° 978 pour 733m² soit une valeur de 451 161,50 € HT.

Cet accord a été confirmé par Île-de-France Mobilité par courrier reçu le 11 octobre 2024.

Il est donc nécessaire d'approuver la cession des parcelles susvisées à Île-de-France Mobilité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la réalisation du tram-train T4 dans sa première partie jusqu'à l'Hôpital de Montfermeil, permettant une première phase de désenclavement de la Commune de Montfermeil,

Vu les terrains appartenant au domaine privé de la Commune de Montfermeil nécessaires à la réalisation de l'ouvrage du T4, mis à disposition dans le cadre de conventions temporaires d'occupations, étant entendu que les emprises définitivement incluses dans l'ouvrage seraient cédées à Île-de-France Mobilité,

Vu les accords pris pour une cession des terrains à hauteur de 615,50 € HT/m²,

Vu le courrier d'Île-de-France Mobilité reçu le 11 octobre 2024 confirmant cet accord pour les parcelles cadastrées section A n°966, A n° 974, A n° 968, A n° 970, A n°972, A n° 976 et A n° 978 pour 733m² à 615,50 €/m² soit une valeur de 451 161,50 € HT,

Considérant la nécessité de régulariser la propriété foncière de ces terrains,

Vu l'avis rendu par France Domaine le 20 12 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la cession à Île-de-France Mobilité des terrains cadastrés section A n°966, A n° 974, A n° 968, A n° 970, A n°972, A n° 976 et A n° 978 pour 733m² pour une valeur de 451 161,50 € HT, appartenant au domaine privé de la Commune et désormais inclus dans l'ouvrage du T4.

DEL2025_01_020

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document afférent.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :
33 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djenà DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, M. Christophe DA CRUZ, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 31.01.2025
Au Représentant de l'Etat
Publié le 31.01.2025
Montfermeil, le 31.01.2025
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)